

ET VOTRE DROIT À VOIR  
L'AVENIR AVEC SÉRÉNITÉ,  
QUI SE BAT POUR ÇA ?

MUT'EMPRUNT

L'ESPRIT  
SOLIDAIRE



MUTUELLES DE FRANCE 

L'ÉCHANGE, L'ENTRAIDE, LA RÉCIPROCITÉ

# MUT<sup>S</sup> EMPRUNT

Il s'agit d'une garantie qui permet à l'adhérent de sécuriser son crédit et garantir la réalisation de son projet, à des cotisations très accessibles.

- Une option de base obligatoire : décès, invalidité absolue et définitive.
- Une option facultative : incapacité de travail - prise en charge à partir du 91<sup>ème</sup> jour d'arrêt de travail continu.

## EFFET

Lorsque le prêt fait l'objet d'une offre de crédit, la date de prise d'effet sera au plus tôt celle de l'acceptation de l'offre de crédit.

## BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire des indemnités du contrat est l'organisme créancier du prêt garanti.

## GARANTIE

La garantie peut couvrir l'emprunteur et le co-emprunteur :

- soit à hauteur de 100% chacun,
- soit à hauteur du pourcentage précisé sur la demande d'adhésion pour chacune des têtes assurées, le total devant atteindre 100%. Dans ce cas, toutes les garanties souscrites sont réduites en proportion du pourcentage initialement retenu.

# MUT<sup>S</sup> EMPRUNT

Ne sachant jamais ce que la vie nous réserve, anticiper reste le meilleur moyen de voir l'avenir en toute sérénité.